

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 novembre 2024**  
~~~~~

38ÈME CONCOURS DES VINS DE LA VALLÉE DE L'HÉRAULT - ÉDITION 2025
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL
MONTANT DES PARTICIPATIONS PRIVÉES ET DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 novembre 2024 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 7 novembre 2024.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, M. Robert SIEGEL, M. Pascal DELIEUZE, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Monique GIBERT, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Christine DEBEAUCHE à Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à Mme Valérie BOUYSSOU, Mme Béatrice FERNANDO à Mme Martine BONNET, M. Henry MARTINEZ à M. Yannick VERNIERES, M. Claude CARCELLER à M. David CABLAT, M. Daniel JAUDON à M. Pascal DELIEUZE.

Excusés

M. Gregory BRO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25	Présents : 38	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ			

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté préfectoral n°2023-10- DRCL-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, en particulier sa compétence obligatoire en matière de développement économique ;

VU la délibération n°2510 en date du 22 mars 2021 relative à l'actualisation du projet de territoire de la vallée de l'Hérault 2021-2027 comprenant notamment son engagement pour le soutien de la viticulture ;

VU la labellisation « Vignobles et Découvertes » du territoire Cœur d'Hérault et son renouvellement en 2022 ;

CONSIDERANT que la Communauté de communes vallée de l'Hérault (CCVH) organisera en 2025 la 38^{ème} édition du Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault, qui a vocation à faire une promotion individuelle et collective des vins de notre territoire,

CONSIDERANT que la création en 2022 de la catégorie « vin de garde » permet de valoriser le potentiel de garde des vins rouges de la vallée de l'Hérault,

CONSIDERANT que la valorisation des vins se fait principalement par la mise en place d'un plan de communication digital et papier pour garantir la visibilité du concours et la diffusion des résultats ainsi que par la soirée de remise des prix Vinissime,

CONSIDERANT que la valorisation des vins trouve également son prolongement dans d'autres actions menées par la CCVH, notamment des actions œnotouristiques portées par l'Office de tourisme intercommunal (vinothèque, relations presse, etc.), des actions pédagogiques avec le lycée agricole et l'Alternateur (tiers lieu numérique de la vallée de l'Hérault), des actions écoresponsables (tri des bouchons en liège et restitution de l'étude de faisabilité d'une filière liège en vallée de l'Hérault),

CONSIDERANT qu'au-delà de l'aspect promotionnel, le concours des vins est un excellent moyen de créer une dynamique territoriale dans une atmosphère conviviale, permettant aux producteurs de comparer leurs produits et d'échanger sur leurs pratiques,

CONSIDERANT que le montant de l'opération, s'élève à 95 000 € TTC,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de confier la coprésidence du jury du concours des vins à Messieurs Jean-François Soto, Guillaume Biau, œnologue et Louis Villaret, Président d'honneur, et à ce titre, les autoriser à nommer les membres du jury parmi les professionnels et amateurs avertis,
- de fixer en outre les montants suivants à percevoir :
 - * au titre de la participation des caves au Concours : 15 € TTC/vin présenté
 - * Prix du verre, 4€ TTC
 - * Caution lors de la réservation de stand pour la soirée Vinissime : 50€
- d'approuver le projet de plan de financement présenté ci-dessous,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État
N° 3656

Publication le 19/11/2024

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 19/11/2024

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20241118-19352-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

38ème Concours des Vins de la Vallée de l'Hérault - Édition 2025

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Communication	57 000 €	60%	Région Occitanie	20 000 €	21%
Organisation (jury et soirée Vinissime)	23 840 €	25%	Département	5 000 €	5%
Service Informatique	14 160 €	15%	Participations diverses	3 000 €	3%
			PART FINANCEURS	28 000 €	29%
			Autofinancement	67 000 €	71%
TOTAL TTC	95 000 €	100%	TOTAL TTC	95 000 €	100%